L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI, 23 JANVIER.

Derniers Echos de L'Abordage.

Nous lisons dans le *Journal du Havre*:

"L'enquête du Board of Trade, faite à Greenwich, sur la collision qui a eu lieu entre le navire *Loch Earn* et le steamer français *Ville du Havre*, s'est terminée, le 2 janvier, ainsi que le télégraphe nous l'a déjà fait connaître sommairement.

L'enquête provoquée par la Cour of Trade n'a mis en discussion que les deux points suivants, qui seuls ont été jugés:

1. La question d'humanité.—Les gens du *Loch Earn* ont-ils rempli leur devoir après la collision?

2. La question d'abandon.—Le capitaine du *Loch Earn* et son équipage sont-ils exempts de blâme pour avoir abandonné leur navire?

Le capitaine Robertson et son équipage ont été acquittés sur ces deux questions.

Quant à la question principale de la collision elle-même et de la responsabilité que le capitaine du *Loch Earn* pouvait avoir dans ce triste événement, *elle n'a même pas été mise en discussion ni abordée par la Cour.*

Voici la déposition de M. C. B. White, américain, passager à bord de la *Ville du Havre*:

"J'ai été éveillé par la collision; en montant sur le pont, j'ai vu que le *Loch Earn* passait à l'arrière du steamer. Je suis redescendu, et quand je suis de nouveau remonté sur le pont, ce navire était à environ un demi-mille à l'arrière du steamer.

"Le choc a enlevé les haubans du grand mât du steamer, et a fait une ouverture d'environ 30 pieds à la coque.

"L'embarcation de sauvetage de tribord avait été jetée sur le pont par la force de la collision. Tandis que deux ou trois personnes et moi, nous étions occupés à enlever la couverture de la dite embarcation et à l'armer, le grand mât est tombé sur bâbord, entraînant avec lui environ 15 pieds du mât d'artimon, et écrasant toutes les embarcations qui étaient de son côté.

"Le troisième lieutenant était, près du mât d'artimon au moment de sa chute, et je ne l'ai plus revu ensuite. Le steamer a sombré quatre ou cinq minutes après, m'entraînant avec lui.

"Quand je suis revenu sur l'eau, j'ai fait en sorte de nager vers le *Loch Earn*, qui dérivait rapidement; mais, entre temps, j'ai pu m'accrocher à un débris, et m'y suis maintenu jusqu'à ce que voyant passer une embarcation française, j'ai demandé du secours et elle m'a recueilli à bord. Il y avait déjà dedans un jeune homme, le premier lieutenant, le commissaire et quatre autres personnes.

"A environ trente pieds plus loin, nous avons recueilli une jeune dame et son enfant qui étaient accrochés sur une échelle de capot, l'enfant avait une bonée de sauvetage. Un monsieur, actuellement en France, a été ensuite sauvé. Puis un matelot ayant crié: "Encore un autre!" *nous avons recueilli le capitaine de la* Ville du Havre, *qui se tenait cramponné à un morceau de bois*. Le capitaine était vêtu d'un habit bleu tombant et de son pantalon d'uniforme.

"Comme le capitaine est un homme de forte taille, nous avons eu du mal à le hisser dans l'embarcation. Après être arrivé à bord du *Loch Earn*, le capitaine a ôté son habit et a pris celui du pilote, celui-ci étant aussi gros que le capitaine. Il y avait trois quarts d'heure que le steamer avait sombré, quand l'embarcation a pu atteindre le *Loch Earn*; pour ma part, j'ai du nager pendant environ trente minutes. L'embarcation, après avoir mis le monde à bord du *Loch Earn*, est retournée sur les lieux du sinistre, où elle a fait des recherches pendant quatre à cinq heures."

"En réponse à d'autres questions, le témoin déclare qu'autant qu'il pouvait le croire, les machines du steamer étaient lancées à toute vitesse au moment de l'abordage, mais qu'elles étaient déjà arrêtées quand il a quitté sa cabine. Quand il est venu pour la première fois sur le pont, le capitaine faisait mettre à la mer *l'embarcation qui, plus tard, l'a sauvé*; elle était commandée par le premier lieutenant, et elle allait demander du secours au *Loch Earn*.

"Dans le sauvetage des naufragés, les matelots du *Loch Earn* ont fait tout ce qu'il était possible, et ils ont *recueilli 60 personnes* sur 87 sauvées.

"Quand aux récits que le témoin a lus dans les journaux, il croit devoir dire que *les matelots anglais qui ont déclaré avoir pris le capitaine de la* Ville du Havre, *se sont trompés*; ils ont confondu celui-ci avec le *pilote*, qui avait beaucoup de rapports avec M. Surmont comme aspect."

M. le président Maude dit *qu'il n'y a aucun doute* qu'il y ait eu méprise.

"Le capitaine Robertson a pris la parole au début de la séance, et simplement déclaré "qu'il désavouait publiquement les calomnies débitées par ses hommes ou par tous autres, sur la conduite du capitaine Surmont, et de son équipage." — M. Brett, barrister pour le *Loch Earn*, a, d'un autre côté, déclaré dans son plaidoyer, "qu'il était grandement peiné des récits dont le capitaine Surmont avait été la victime, et qu'en présence de la déclaration du capitaine Robertson, il était maintenant convaincu que tous les récits publiés contre le brave capitaine français étaient mensongers et calomnieux."

"Le président de la Cour a répondu: "Nous sommes convaincus que le capitaine Surmont a fait son devoir, et à coup sûr avec son navire."

"Ainsi tombe tout cet échafaudage de mensonges et d'impostures, qui avaient été reproduits par certains journaux anglais, et qui ont si vivement indigné l'opinion publique, en France comme aux Etats-Unis.

"D'autre part, la Cour d'amirauté, siégeant à Paris, a également rendu son jugement dans l'abordage du *Loch Earn* et de la *Ville du Havre*.

"La décision des officiers supérieurs de la marine, chargés de prononcer sur cette catastrophe, a donné absolument tort au *Loch Earn*, et a exonéré la *Ville du Havre* de tout reproche.

D'après les considérants du jugement:

La *Ville du Havre* s'est conformé au règlement international en commençant à manœuvrer pour éviter le *Loch Earn*, dès que l'allure de ce dernier a été reconnue.

Mais le *Loch Earn*—qui, d'après le règlement, *ne devait pas manœuvrer* et devait simplement attendre le résultat du mouvement de la *Ville du Havre*—s'est mis dans son tort et a violé le règlement en changeant l'allure sous laquelle il courait, et en se mettant grand largue au lieu de rester au plus près.

Si le *Loch Earn* était resté simplement au plus près et n'avait modifié en rien son allure, aucune rencontre n'avait lieu, aucun sinistre ne survenait.

"Telles ont été les conclusions de la Cour supérieure de l'Amirauté; elles se complètent par une réhabilitation absolue et des éloges mérités qui ont été adressés au capitaine Surmont.

"Ces décisions, nous en sommes convaincus, seront accueillies par nos lecteurs avec la vive satisfaction que nous en avons ressentie nous-mêmes, car elles viennent affirmer encore l'opinion déjà si unanime en faveur du capitaine Surmont, dont le mérite et la capacité sont si bien appréciés de ce côté-ci l'Atlantique, comme de l'autre."

LA LOI SUR LA NOMINATION DES MAIRES.

Voici le texte de la loi qui vient d'être votée en France:

ART. 1ER.

Jusqu'au vote des lois organiques municipales, les maires et les adjoints seront nommés par le président de la République dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton; dans les autres communes, ils seront nommés par le préfet.

ART. 2.

Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé à la nomination des maires et adjoints. Ils seront choisis parmi les conseillers municipaux.

En cas de démission, de révocation d'un maire ou d'un adjoint, leurs successeurs pourront, à la suite d'une décision ministérielle, être pris en dehors du conseil municipal.

ART. 3.

Dans les communes chefs-lieux de département et d'arrondissement, les préfets et sous-préfets exercent les attributions du préfet de police, telles qu'elles sont réglées par l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII, sauf celles énumérées à l'art. 2 de la loi du 10 juin 1873.

Dans les autres communes, la police est exercée par le maire, sous l'autorité des préfets et sous-préfets.

Les maires peuvent en être momentanément dessaisis par un arrêté du préfet, qui en retient l'exercice ou le confie, soit au sous-préfet, soit à un délégué spécial.

ART. 4.

Un règlement d'administration publique déterminera pour les villes ou communes, suivant leur population, l'organisation du personnel chargé des services de la police.

Tous les inspecteurs et agents de police sont nommés et révoqués directement par le préfet.

Les dépenses de police sont obligatoires. Si un conseil municipal n'allouait qu'une somme insuffisante, l'allocation nécessaire serait inscrite d'office au budget en la forme ordinaire.

Les crédits affectés au traitement des commissaires de police, des inspecteurs et des agents seront rattachés, comme fonds de concours, au budget du ministère de l'intérieur.

On remarquera que la loi ne doit être en vigueur que jusqu'au vote des lois organiques.

—Depuis quelque temps on annonçait que le gouvernement se proposait de présenter un projet de loi ayant pour but de demander l'admission, à titre définitif, dans l'armée, des princes de la famille d'Orléans pourvus de grades provisoires.

Ce projet de loi a été déposé aujourd'hui par le général du Barail, ministre de la guerre.

Il sera prochainement examiné par la Commission de réorganisation de l'armée.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE..........Directeur.

Samedi, 24 Janvier 1874.

Matinée à midi — 1° LA NUIT D'OCTOBRE; — 2° LE CHALET, opéra; — 3° MME BERTRAND ET MLLE RATON, vaudeville.

Samedi soir, à 7 heures—LE TROUVERE, grand opéra; LE PASSANT, comédie en un acte.

23 janv—2t

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur..........D. BIDWELL.

LA NOUVELLE TROUPE BURLESQUE UN SUCCES!

Troisième semaine du brillant engagement de

Mlle LYDIA THOMPSON,

ET DE

ses joyeuses compagnes.

NOUVELLE ATTRACTION sans précédent et sans égale!

MEPHISTO

ET LES

Quatre Sensations,

—Avec—

Nouvelle musique, nouvelle mise en scène, nouveaux costumes, nouveaux effets, comprenant la

MODERNE PHRYNÉ

dans sa personnification de

STATUAIRE CLASSIQUE.

Le Major NEWELL, dans ses nouveaux exercices sur les Patins de salon, sur un piédestal.

—Et par édit royal de—

Sa gracieuse majesté Rex,

LE ROI DU CARNAVAL.

Miss THOMPSON et son quatuor anglais chanteront le

CHANT DU SOLDAT,

Tous les SOIRS et à la Matinée du SAMEDI!

VENDREDI SOIR, 23 JANVIER.

Bénéfice de Miss Thompson.

21 janv—3t

LOTERIES.

MAGNIFIQUE PLAN.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.

Gros Lot..........$25,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD & CO., Directeurs.

CLASSE A,

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 24 janvier 1874.

PLAN.

10,000 Billets.........Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIEME EN PROPORTION.

1 lot de	$25,000 est	$25,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
40 lots de	500 sont	20,000
200 lots	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION:

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $25,000 sont	$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont	900
279 lots s'élevant à	$85,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS.

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le lot de $25,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DEDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY Lock box 692, P. O. Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres.   9janv—73—1an

Quatrième Grand Concert Tombola

Au profit de la—

Bibliothèque Publique du Kentucky

PLUS D'UN MILLION EN BANQUE!!

CERTITUDE D'UN TIRAGE COMPLET

Mardi, 31 Mars prochain.

Il a été émis seulement 60,000 billets, et

$1,500,000.

divisés en 12,000 lots gagnants, seront repartis entre les détenteurs de billets.

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE		$250,000
UN GROS LOT DE		100,000
UN GROS LOT DE		50,000
UN GROS LOT DE		25,000
UN GROS LOT DE		17,500
10 LOTS DE	$10,000	100,000
30 LOTS DE	5,000	150,000
50 LOTS DE	1,000	50,000
80 LOTS DE	500	40,000
100 LOTS DE	400	40,000
150 LOTS DE	300	45,000
250 LOTS DE	200	50,000
325 LOTS DE	100	32,500
11,000 LOTS DE	50	550,000

Total, 12,000 lots gagnants, tous payables en argent, s'élevant à..........$1,500,000

Le Concert et la distribution des lots auront lieu positivement et sans remise aucune au jour qui est maintenant fixé, que les billets soient ou ne soient pas tous vendus, et les 12,000 lots seront tous payés proportionnellement au nombre de billets vendus.

PRIX DES BILLETS:

Billets entiers, $50; moitié de billets, $25; Dixièmes, $5 le coupon; Onze billets entiers, $500; 22½ billets, $1,000; 113 billets entiers, $5,000; 227 billets entiers, $10,000. Aucun escompte n'est accordé pour moins de $500 de billets.

THOS. E. BRAMLETTE,

Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky et Directeur du Grand Concert Tombola, Bâtisse de la Bibliothèque Publique, Louisville, Kentucky.   20janv—1m—MarJS

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

21aout—6m

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

1oct—1m PPMaJ.S.

Grande amélioration dans l'art du Dentis

Un ratelier de DENTS (à la machoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $25.

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base volcanite, et n'occasionne pas comme elle de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction de dents avec le chloroforme. Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Venez voir la nouvelle base.   12avril

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles si naturelles qu'après quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement. Prix modérés et travail consciencieux.

20 fév—1an

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

$20..........les Rateliers..........$

—Prix ordinaire $50—

LE DR. GEO. P. MALONEY, N° 150 de la rue du Canal, près la rue Baronne,

pose des Rateliers à $15, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux rateliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur.   16fév—1an

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS,

No 182, Rue du Canal,

ENCOIGNURE DERADER.

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier.   HENRY BACAS, Assist.-Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.   5janv'74—1an

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Bank of America, c.Canal et Pas. de la Bourse.
Canal Bank, coin Camp et Gravier.
Citizens' Bank, coin Royale et Douane.
Louisiana Nat. Bank, 120 Commune.
La. Sav's. Bank & Safe Deposit Co, 51 Camp.
State National Bank of N. O., 31 & 33 Camp.
Mutual National Bank, 106 Canal.
Workingmen's co-op. **Bank**, 91 & 9[illegible] Canal.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondel.
N. O. Mutual Ins. Association, 102 Canal.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur. Society, of N.-York, 33 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Htd. Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guéblé & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans.
Guéblé & Nippert, 40 Paradis-Poissonnière, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Tarcotte, coin Canal et Baronne.
D. H. Holmes, 155 Canal et 15 Bourbon.

CHAPELLERIE.

E. F. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.
V. Oehmichen, coin Bienville et Vieille-Levée.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Peck Bros., (Wheeler & Wilson,) 149 Canal.
Singer Manuf'g. Co., Wm. E. Cooper, 89 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNES.

L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213 216, 217 V. Levée.
Michel Lion, 197 et 199 Vieille-Levée.
C. Lazard, 185 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

F. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Rapho, (autrefois Maitre,) 29, Bourbon.
N. C. Doleeau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

ARTICLES DE DEUIL.

A. Labry, 19, Bourbon.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

LIBRAIRES.

Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.

Rest. Moreau, 128, Canal.
Rest. John, 18 & 18, Bourbon.
Rest. Cosmopolitain, 13 & 15, Royale.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille Levée.
L. Médal, 83, Vieille Levée.
Miller & Dielman, 50, 52 et 54, Peters.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux, 9, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 53, St Charles.
J. Saget, 188, Chartres.
J. Revel, 210, Chartres.

TABLES DE BILLARD.

St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt. St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.
Miller Bros., coin Commune et St-Charles.

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LEON QUEYROUZE.   OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

17 juil 73—1an   Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61..........RUE TCHOUPITOULAS..........61

NOUVELLE-ORLÉANS.

30 juin—1an73

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73..........VIEILLE-LEVÉE..........73

NOUVELLE-ORLÉANS.

2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, N° 73 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, N° 18 rue Dumaine.

22 oct—1an 3fps

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

19fév—1a

E. DECHAMPS,

No. 20, de la rue St.-Louis, Nlle.-Orléans,

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français.

CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH FRUITS A L'EAU-DE-VIE, (FRUITS AU JUS.

LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CELEBRE AMER DES PYRÉNÉES.

31janv73—1ant123

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana.

OFFICIERS:

ARISTIDE GERARD	Président
EMILE DEBUYS	Vice-Président
DUSUAU HALPHEN	Secrétaire
ULGER LAUVE	Trésorier.

BUREAU DES DIRECTEURS:

Jules Tuyes,	Jean Langles,
Alphonse Terrou,	Danville L. Kernion,
P. Cyprien Ricard,	Wm. B. Schmidt,
Chas. Nathan,	Emile DeBuys,
Aristide Gerard.	

COMITÉS:

Organisation—E. DeBuys, J. Tuyes, C. Nathan, Finances—A. Terrou, J. Tuyes, D. L. Kernion, Terres et Fermes—A. Terrou, D. L. Kernion, P. C. Ricard. Magasins co-opératifs—W. B. Schmidt, E. DeBuys, J. Langles. Règlements—E. DeBuys, J. Tuyes, Charles Nathan.

BUREAU DE L'ASSOCIATION:

Triangle Building, au pied des rues Canal et Commune.   16 déc—3m

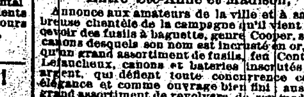

J. SAGET,

ARMURIER,

198..........RUE DE CHARTRES..........198

Entre Ste-Anne et Madison,

Annonce aux amateurs de la ville et à sa nombreuse clientèle de la campagne qu'il vient de recevoir des fusils à baguette, genre Cooper, sur les canons desquels son nom est incrusté en or, ainsi qu'un grand assortiment de fusils, des Central et Lefaucheux, canons et bateries inoxydables or et argent, qui défient toute concurrence comme élégance et comme ouvrage bien fini; aussi, un grand assortiment de revolvers du meilleur modèle et de carabines Flobert, nouveau système, et 5,000 cheminées fabriquées par lui. M. SAGET offre ses armes à des prix très réduits, vu la rareté d'argent en ville, et se charge de réparations d'armes de tous genres à des prix excessivement raisonnables.   6déc—3m

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

207..........Chartres Street..........207

Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateau et Pyramides pour mariages.

Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristalisés, Boites, Sacs et Cornets pour baptêmes; se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés.   31nov—1an

PLANTES, ARBRES FRUITIERS, VIGNES,

Importés de France par le dernier vapeur.

M. GUIOT a l'honneur d'informer les amateurs qu'il vient d'arriver avec un grand choix de plantes des plus nouvelles, Arbres Fruitiers premier choix, Rosiers nouveaux, Oignons et Bulbes à Fleur; Graines de Fleurs et de Légumes. Le tout en parfaite condition et à prix très modérés. Le magasin est situé rue St-Charles, No 24.   3janv—1m

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU

PAPE CLÉMENT,

Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gautier Frères, Larronde, Sutton, Gollenburg.

Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Seignette,

Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères,

Des SARDINES de la marque Edel'n Gillet,

Importateurs des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIEVRE Impérial Eagle et La Cloche, du PORTO et SHERRY de Paul Emile Thomas, de B. Reig, etc., de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.

23 & 25 - - - - - - - - Rue Bienville - - - - - - - - 23 & 25

14 janv—6m   NOUVELLE-ORLEANS.

ALBIN ROCHEREAU,   Mme ADELE HEPP, in commendam.   PIERRE GRABITES
CHARLES T. DUGAZON,   ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York.   16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.

31 août—1an

147--------147

Rue du Canal.

ERLEBACH & CHARDEY,

PROPRIÉTAIRES

de l'unique magasin de ce genre qui soit au Sud et lequel est connu sous le nom de

THE ORIGINAL

GREAT SOUTHERN

DOLLAR STORE

FONDÉ EN OCTOBRE 1869.

IMMENSE ATTRACTION!

Marchandises valant $3, $4 et $5,

Vendues à $1 seulement.

Nous avons reçu un stock complet de Marchandises d'été, de valeur et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement choisies et importées pour notre grande réouverture.

Ces marchandises surpassent, sous tous les rapports, toutes celles offertes jusqu'à ce jour par le "Dollar S ore" comme utilité, valeur, richesse et assortiment; et, malgré leur grande supériorité, nous offrons au public le choix de toutes ces marchandises à $1 seulement, rien au-dessous, rien au dessus.

Nous donnons ci-après l'énumération d'une partie des articles composant notre immense stock:

VERRERIE de Bohême, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTE-MONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, BOITES à ouvrage, ALBUMS pour Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.

FOURRURES!   FOURRURES!

COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALEÇONS, CAMISOLES et BAS.

Un très grand choix de CHAPEAUX GARNIS pour dames, demoiselles et enfants.

RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE Brosserie, Savons et Peignes, etc., etc.

Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.

CUILLERES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc; CUILLERES à thé, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ANNEAUX de serviettes, argentés sur métal blanc.

Notre rayon de Bijouterie ne laisse rien à désirer: le tout est en plaqué français: BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COLLIERS avec MÉDAILLONS;

Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc., etc.

Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN,

ETAGERES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CRACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES dorées.

Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.00 la paire.

TABLEAUX Chromos et CAGES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.

Nous faisons de grandes concessions aux marchands, et les ordres envoyés seront l'objet de notre attention particulière. Nous expédions des marchandises sur réception de mandats sur la Poste ou C. O. D., contre remboursement.

Demandez des Catalogues donnant l'énumération de tous les articles contenus dans notre établissement; ils vous seront expédiés gratis.

ERLEBACH & CHARDEY,

147, RUE DU CANAL,

P. O. Boîte No 749.   Nouvelle-Orléans, Lne.

Nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous serons heureux de recevoir nos nombreux amis et clients.

16 nov—4m

RENOVATEUR

VEGETAL SICILIEN

—DE—

HALL,

POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les peaux mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je le considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM

POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris, nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,

NASHUA, N. H.

27 sept—1 an.

JOS. BRANDNER.

MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane.   11mars—1an

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIÉTAIRES

—DU—

GRAND DOLLAR STORE

DU SUD.

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT.

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en rotin et en coco, Tapis en toile cirée à carreaux. Un magnifique assortiment de cols ruchés et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage

POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boites à épices, contenant des cadres pour six différentes épices, Boites à couteaux et fourchettes, Epoussettes, Plumeaux, Grandes boites-tirelires japonaises.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1, 8, 6, 4, 2, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour

UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux avec des initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLETE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1. Stéréoscopes $1. Six vues, soit américaines, soit françaises, $1. Un magnifique assortiment de tableaux, peints à l'huile, tous sujets, choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.

UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 6, 4, 3 et 2 yardes pour $1.

Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au centre,

UN DOLLAR PIECE.

Serviettes en toile, 6, 4, 3, 2 pour un dollar meilleures qualités, grandeur extra, $1; Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DEPARTEMENT ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Couteaux de table et de poche, Articles en bois sculpté, Linge de dessous pour dames et enfants, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijouterie pour Jais et caoutchouc, Ceintures, Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions déjà l'habitude d'importer; ils sont entièrement nouveaux et ils paraitront pour la première fois cette saison, dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend

250,000 Articles Nouveaux.

A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boites à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées; boites pour touristes, instruments de mathématiques, boites garnies pour jeunes artistes, porte-monnaie en cuir de Russie; sachets et sacs de voyage; broches et chevaux pour, trousses et rasoirs, manches en buffle; peignes et démêloirs; miroirs de main, boites à poudre de riz; stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; jumelles.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchons et cape, $5, valant $15 dans tous les Etats-Unis. Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants $1; chemises pour dames, robes de nuit, pantalettes, fants; une demi-douzaine de paires de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, dernier genre et toutes nuances, $1; paires des meilleurs gants de peau, glais, $1; demi-douzaine de mouchoirs pour dames, $1; une chemise et un caleçon, en bon mérinos, $1; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!

Avec élégante reliure et dorés sur tranches, des auteurs les plus distingués, poètes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohême et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; vases de cheminée, richement décorés en or, à $1 chaque et à $1 la paire, selon la grandeur; crachoirs en porcelaine, décorés en or; coupe, soucoupe et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.

Anneau de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec manche en nacre, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; Service à découper, manches en ivoire véritable, à $1; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1; quatre ciseaux et tire-bouchons, $1; deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Nappe en toile, $1; une douzaine de Serviettes en toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, Stores, Patères et Paniers en bois sculpté; Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer; Lampes de toutes sortes, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du 1er Décembre jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne nous départirons pas de notre manière habituelle d'opérer loyalement et consciencieusement et que les ordres envoyés par la Poste seront l'objet de toute notre attention.

Marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandats de poste, traites ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO.,

P. O. Box 346, New Orleans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et aussi, que nous n'avons plus aucun rapport avec le soit-disant notre premier que l'on cherche à faire passer pour le véritable Dollar Store."   30 oct—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET & Co.

SUCCESSION DE JAMES PHILLIPS ET DE SUZAN PETERSON, SA FEMME.

Vente positive et sans réserve pour opérer un partage entre héritiers.

Isabella Phillips, femme de A. Moore, contre George Phillips et autres.

Propriétés de valeur dans le 2me et le 3me District.

Terres dans les paroisses Ouest-Bâton-Rouge et St-Bernard.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans—Nos 31,366 et 36,225.

PAR G. DE FERIET & CO.—JNO. G. MONROSE, Encanteur—Bureaux, No. 50, rue Royale.—SAMEDI, 24 janvier 1874, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 8 décembre 1873 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, et signé par lui le 12 décembre 1873, et conformément aux décrets, pour le compte des dites successions.

1° UN CERTAIN LOT DE TERRE désigné par le No 17, dans l'îlet No 58, borné par les rues Mandeville, Marigny, Urquhart et Morales (maintenant Marais) mesurant 35 pieds 9 pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 118 pieds, mesure américaine, entre lignes égales et parallèles.

2° UN CERTAIN LOT DE TERRE, désigné par le No 18 dans l'îlet ci-dessus décrit, mesurant 35 pieds 9 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 118 pieds, mesure américaine, entre lignes égales et parallèles.

3° UN CERTAIN LOT DE TERRE, désigné par le No 13 dans l'îlet ci-dessus décrit, mesurant 35 pieds 10 pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 118 pieds de face à la rue Urquhart dont il forme le coin.

4° UN CERTAIN LOT DE TERRE, désigné par le No 14, dans l'îlet ci-dessus décrit, mesurant 35 pieds 9 pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 118 pieds, mesure américaine.

5° UN CERTAIN LOT DE TERRE, désigné par le No 15, dans l'îlet ci-dessus décrit, mesurant 35 pieds 9 pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 118 pieds, mesure américaine, entre lignes égales et parallèles.

6° UN CERTAIN LOT DE TERRE, désigné par le No 16, dans l'îlet ci-dessus décrit, mesurant 35 pieds 9 pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 118 pieds, mesure américaine, entre lignes égales et parallèles.

7° UN CERTAIN LOT DE TERRE, désigné par le No 2, dans l'îlet ci-dessus décrit, mesurant 35 pieds 9 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 78 pieds 6 pouces et de face à la rue Morales, dont il forme le coin (mesure américaine), avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

8° UN CERTAIN LOT DE TERRE, faisant partie du lot No 20, dans l'îlet ci-dessus décrit, mesurant 35 pieds de face à la rue Mandeville, sur 78 pieds 6 pouces de profondeur.

9° UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné sur le terrain No 5 de l'îlet No 59, lequel lot forme le coin des rues Bons-Enfants (maintenant St-Claude) et Mandeville, et mesure (mesure américaine) 38 pieds de face à la rue des Bons-Enfants (maintenant St-Claude), sur 120 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Mandeville.

10° DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE, situés dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Amour (maintenant Remparts), Champs Elysées et Craps (maintenant Bourgogne), désignés par les Nos 3 et 4, lesquels lots mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Marigny, sur 101 pieds de profondeur. Le tout mesure américaine; le lot No 4 formant le coin des rues Marigny et Remparts.

11° UNE CERTAINE PORTION DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, désignée comme le No. 148 et comme lot No. 1. Le dit lot mesure 20 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bagatelle (ou Bourbon), sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

12° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, étant la moitié d'un plus grand lot, désigné par le No 148 dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Remparts, Bourbon, Esplanade et Dauphine (ou Grands-Hommes). Le dit morceau de terre est désigné comme lot No 2 et mesure 20 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur du 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes égales et parallèles.

13° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Remparts (autrefois Amour), Kerlerec (autrefois Histoire) et Craps (maintenant Bourgogne), formant le coin des rues Esplanade et Remparts, et mesurant 38 pieds 11 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 77 pieds de profondeur et face à la rue des Remparts, et 32 pieds de largeur dans le fond, le tout mesure américaine, borné au fond par une allée de 46 pieds 9 pouces de profondeur, communs aux lots à droite et à d[illegible] tres.

14° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, rue Kerlerec (autrefois Histoire), entre Bourgogne (autrefois Craps) et Remparts (autrefois Amour), désigné par le No. 4; le dit lot mesure 32 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Kerlerec, sur 4 pouces et 9 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 106 pieds 4 pouces mesure américaine, entre lignes égales et parallèles, avec l'usage d'une allée commune de 6 pieds de largeur.

15° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE—avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Kerlerec (ci-devant Histoire), Bourgogne (ci-devant Craps), Remparts (ci-devant Amour), et Esplanade, désignés par les numéros 1 et 14. Le dit morceau de terre forme l'angle des rues Kerlerec et Craps, et mesure 31 pieds 1 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 78 pieds 10 pouces de profondeur et de face à la rue Kerlerec.

16° DEUX CERTAINS TERRAINS, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situés au faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Columbus (ci-devant Mystérieuse), St-Claude (ci-devant Bons-Enfants), Rampart (ci-devant Amour), et Laharpe, désignés par les numéros 1 et 2 dans l'îlet No. Le terrain No 1 est de forme irrégulière et a 31 pieds 5 pouces de face à la rue St-Claude, sur la profondeur de 63 pieds et le terrain No 2 a 31 pieds 5 pouces de face à la rue St-Claude, sur 63 pieds de profondeur. Le terrain No 2 est irrégulier [illegible] 96 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur et 40 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain No 1 ci-dessus mentionné—le tout mesure américain.

17° DEUX TERRAINS—avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, désignés par les Nos 1 et 2, situés au faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Français (ci-devant Bourgogne), Remparts (ci-devant Amour), et Union, et Laharpe. Le terrain No 1 a 31 pieds 7 pouces de face à la rue des Français, sur 63 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, et sur la ligne qui le sépare du terrain No. 2 [illegible] 63 pieds de profondeur. Le terrain No 2 a 31 pieds 2 lignes de face à la rue des Français, sur 63 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, en profondeur avec l'usage d'un passage commun aux deux terrains.

18° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE—avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé au Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Espagne, Poète, Bourgogne, Dauphine et Mandeville. Le dit terrain No 219 forme l'angle des rues Espagne et Poète, et mesure 21 pieds 11 pouces de face à la rue Espagne, sur 63 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur.

19° UN CERTAIN TERRAIN—avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus—situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 222 de l'îlet compris entre les rues Champs Elysées, Bourgogne, (ci-devant Craps), Français et Grands Hommes, ayant 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Bourgogne, dont il forme l'encoignure. Le dit terrain est subdivisé en trois terrains—No 1, 2 et 3.

20° UN CERTAIN TERRAIN—avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus—situé au Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Champs-Elysées, Bourgogne, (ci-devant Craps), Français et Dauphine, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

21° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, situé au Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, faisant partie du terrain No. 135, ayant 33 pieds 11 pouces et demi de face à la rue Casacalvo, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, (aujourd'hui Royale), Champs Elysées, Marigny et Dauphine.

22° UN CERTAIN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé au Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, Espagne, Poète (ci-devant Washington) et Dauphine (ou Grands-Hommes), faisant partie du terrain No 119, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Casacalvo, sur 95 pieds 1 pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

23° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé au Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, faisant partie du terrain No. 107 et ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Casacalvo, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, Mandeville, Espagne et Moreau.

24° UN CERTAIN TERRAIN—avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus—situé au Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, Espagne, Mandeville et Moreau, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Casacalvo, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne qui s'étend vers la rue Espagne, 72 pieds 5 pouces 2 lignes sur l'autre profondeur, et élargissant à droite de 31 pieds 11 pouces 5 lignes, 55 pieds 5 pouces sur une seconde profondeur et 63 pieds et 11 pouces 3 lignes dans le fond.

25° DEUX CERTAINS TERRAINS situés au faubourg Tréme, Troisième District de cette ville; désignés par les Nos 13 et 14 de l'îlet No 18 compris entre les rues Derbigny, Columbus, Claiborne et Laharpe, ayant chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue Derbigny, sur 90 pieds de profondeur. Le dit terrain No 13 forme l'angle des rues Derbigny et Columbus.

26° DEUX TERRAINS situés au Faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 14 et 15 de l'îlet No 62 compris entre les rues Girod (aujourd'hui Villeré), Urquhart, Mandeville et Espagne, ayant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Girod, ou Villeré, sur 107 pieds de profondeur au pied américain.

27° UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé au Faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné par le No 11 et compris entre les rues Washington, Ouest, Frosper et Soldelle, ayant 31 pieds 2 pouces 4 lignes, plus ou moins, de face à l'Avenue Washington et à la rue Musique, et environ 271 pieds 7 pouces 6 lignes, plus ou moins, de face aux rues Prosper et Soldelle.

28° UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Painters, Joséphine, Célestine et l'Avenue Franklin, et mesurant 31 pieds 2 pouces 6 lignes, plus ou moins, de face à la rue Painters et à l'Avenue Franklin, sur environ 269 pieds 10 pouces 7 lignes, plus ou moins, de face aux rues Célestine et Joséphine.

29° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Royale, Bourbon et Dumaine, mesurant 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue St. Philippe, sur 80 pieds 11 pouces de profondeur.

30° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Bourgogne et Dauphine, mesurant 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue des Ursulines, sur 83 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur.

31° VINGT-DEUX CERTAINS MORCEAUX DE TERRE situés dans le Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Ferdinand, Prosper, Clio, borne (avant St. Avide) et la ligne de limite de la propriété de la presse à coton, et désignés par les numéros de 1 à 22, inclusivement, et mesurant: Lots Nos. 1 à 9, inclus, ensemble, 217 pieds de face à la rue St. Ferdinand, sur 116 pieds de profondeur; Lots Nos. 10 à 15, ensemble, 150 pieds de face à la rue Prosper, sur 112 pieds de profondeur sur la ligne de limite de la propriété de la presse à coton, et 150 pieds de profondeur sur la rue St. Avide; Lots Nos. 16 à 22 inclus, 220 pieds sur la ligne de limite de la propriété de la presse à coton, et 250 pieds sur la rue St. Avide.

32° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse St. Bernard, formant le coin Sud-est de la section Vingt, dans le township quatorze, (Est du Mississippi) range seize, Est, dans le district des terres sujettes à la vente à la Nouvelle-Orléans; le dit morceau de terre contenant 160 arpents, d'après le plan officiel des dites terres, déposé par le voyer général dans le bureau général des terres, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

33° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, situé dans cette paroisse et désigné dans la paroisse de Ouest-Bâton-Rouge, et désigné comme le coin nord-ouest de section quatre-vingt (ouest du Mississippi), township huit, range douze, Est, dans le district des terres sujettes à la vente à la Nouvelle-Orléans et comprenant 160 arpents d'après la patente No 2472.

34° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, situé dans cette paroisse et désigné par les lots Nos 10 et 11 de la section quatre-vingt-deux, township huit, (ouest du Mississippi) range douze, est, dans le district des terres sujettes à la vente à la Nouvelle-Orléans et comprenant 81 arpents d'après la patente No 2515.

35° UN AUTRE MORCEAU DE TERRE, également situé dans cette paroisse, désigné par les lots Nos 2, 3, 4 et 5, de la section 81, township huit (ouest du Mississippi), range douze est, dans le district des terres sujettes à la vente à la Nouvelle-Orléans et comprenant 150 82/100 arpents, d'après la patente No 2477.

36° UN AUTRE MORCEAU DE TERRE également situé dans cette paroisse et formant le coin sud-ouest de la section quatre-vingt, township huit (ouest du Mississippi), range douze est, dans le district des terres sujettes à la vente à la Nouvelle-Orléans, et comprenant 100 arpents, d'après la patente No 2441.

37° UN AUTRE MORCEAU DE TERRE également situé dans cette paroisse, et désigné par les lots Nos 7 et 10 de section quatre-vingt-un, township huit (ouest du Mississippi) range douze Est dans le district des terres sujettes à la vente à la Nouvelle-Orléans et comprenant 22 56/100 arpents d'après la patente No 2501.

38° UN AUTRE MORCEAU DE TERRE également situé dans cette paroisse et désigné comme étant les lots Nos 4 et 5 de section quatre-vingt-deux, township huit (ouest du Mississippi) range douze, est, dans le district des terres sujettes à la vente à la Nlle-Orléans, et comprenant 80 arpents d'après la patente No 2513.

39° UN AUTRE MORCEAU DE TERRE également situé dans cette paroisse et désigné comme étant les lots Nos 8 et 9 de section quatre-vingt-deux, township huit (ouest du Mississippi) range douze, est dans le district des terres sujettes à la vente à la Nlle-Orléans et comprenant 80 arpents d'après la patente No 2514.

40° UN AUTRE MORCEAU DE TERRE également situé dans cette paroisse et désigné comme étant les lots Nos 1, 2, 3, 6 et 7, section quatre-vingt-deux, township huit (ouest du Mississippi) range douze est, dans le district des terres sujettes à la vente à la Nouvelle-Orléans et comprenant 151 37/100 d'après la patente No 2512.

41° UN AUTRE MORCEAU DE TERRE également situé dans cette paroisse et désigné comme étant le lot No 8 de section quatre-vingt (Ouest du Mississippi), township 8 de section range douze Est, dans le district des terres sujettes à la vente à la Nouvelle-Orléans et comprenant 49 43/100 arpents d'après la patente No 2447.

42° UN AUTRE MORCEAU DE TERRE—également situé dans cette paroisse et désigné comme étant le lot No 9 de section quatre-vingt, township huit (Ouest du Mississippi) range douze Est, dans le district des terres sujettes à la vente à la Nouvelle-Orléans, et comprenant 40 arpents, d'après la patente No 2510.

43° UN AUTRE MORCEAU DE TERRE—situé dans cette paroisse et désigné comme étant les lots Nos 1 et 6, de section quatre-vingt-un township huit (ouest du Mississippi) range douze Est, dans le district des terres sujettes à la vente à la Nouvelle-Orléans, et comprenant 37 56/100 arpents, d'après la patente No 2509.

44° UN AUTRE MORCEAU DE TERRE—situé dans cette paroisse, et désigné comme étant le lot No 8 de section quatre-vingt-un, township huit (ouest du Mississippi) range douze est, dans le district des terres sujettes à la vente à la Nouvelle-Orléans, et comprenant 40 arpents d'après la patente No 2511.

Le tout d'après les plans faits par A. De Armas, architecte et ingénieur civil, et exposés à la Bourse.

CONDITIONS.—Moitié comptant au moment de l'adjudication, le reste à un an de crédit, par billets garantis par hypothèque sur la dite propriété, et portant intérêt à raison de huit pour cent, à partir du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement; et les assurances sur les bâtisses et constitueront forcées d'assurer les bâtisses contre les risques du feu, jusqu'au parfait paiement des billets, et transférant les polices d'assurance au nom des vendeurs, ou au nom des futurs détenteurs des dits billets; et en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des dits billets, les acquéreurs paieront les honoraires de l'avocat qui pourra être employé pour le recouvrement des dits billets, à raison de cinq pour cent sur le montant de la somme pour laquelle le procès aura été institué. Les acquéreurs devront payer les taxes de 13 3 payable en 1874, ainsi que les taxes de dessèchement.

Aussi, $4,702 50 billets de banque de la Louisiane.

Conditions comptant.

Acte de vente aux frais des acquéreurs par devant A. Droüet, notaire public.   20 jan—

MEUBLES! MEUBLES!! MEUBLES!

Tout le contenu d'un des plus beaux hôtels de premier ordre des Etats-Unis.—Vente à l'enchère publique, sans aucune réserve ou limite.

Attention, propriétaires de maisons, d'hôtels et de restaurants!

Meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, en bois de rose, acajou et noyer. — Installation de gaz, linge d'hôtel, verrerie, faïence, etc., etc.

PAR G. DE FERIET & CO—JNO G. MONROSE encanteur.—Bureaux No 50 de la rue Royale, MARDI, 20 janvier 1874, à 10 heures du matin, et les jours suivants, il sera vendu, à l'enchère publique, tout le contenu de L'HOTEL ST. LOUIS, un des hôtels des Etats-Unis dont le mobilier à le plus coûté et se compose de:

Magnifiques meubles de salon, de salle à manger et de chambres à coucher, en bois de rose, en acajou et en noyer; verrerie, faïence et plaqué linge de chambres et de salle à manger, tapis, glaces, etc., etc., etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

On peut se procurer des catalogues aux bureaux des encanteurs.   27 déc—

Habitations sucrières de prix, situées dans les paroisses St-Jacques et Terrebonne.

PAR G. DE FERIET & CO., JNO. G. MONROSE, encanteur—Bureaux No 50, de la rue Royale.—Il sera vendu, à l'enchère publique, MARDI, 3 février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un concordat fait entre la maison P. J. Pavy & Co. en liquidation, et P. J. Pavy individuellement, et les créanciers de la dite maison, les deux habitations sucrières et leurs dépendances, ci-après décrites appartenant au dit P. J. Pavy et connues sous les noms d'habitations St-Jacques et Petit-Caillou. Elles sont plus complètement décrites comme suit:

1° L'HABITATION SAINT JACQUES, située dans la paroisse St-Jacques, dans cet Etat, à environ soixante-onze milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi ayant une façade de sept arpents trois quarts, plus ou moins, au dit fleuve, et une profondeur, sur la ligne supérieure, de 1030 arpents, sur la ligne inférieure, une profondeur de quatre-vingt seize arpents, contenant 1650 arpents de face à l'ouest et dans la superficie de quarante-six; bornée au-dessus, d'un côté par les terres de Lapice et Watson, et au-dessous, par les terres [illegible]; ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machine à sucre, sucrerie, droits, voies et dépendances, machines, chevaux, mulets, bêtes à cornes et instruments aratoires. Il y a sur la propriété environ deux cents acres et deux chevaux, environ cent-trente arpents de souches de cannes et cent-soixante arpents de plant de cannes.

2° L'HABITATION PETIT CAILLOU située dans la paroisse Terrebonne, dans cet Etat, sur le Bayou Petit Caillou, à environ seize milles au-dessous de la ville de Houma, sur les deux rives du dit bayou, et composée des morceaux de terre suivants savoir:

1° Une certaine portion de terre et soixante-quatre arpents de terre aux sections soixante-quatre, dans le township dix-neuf Sud, range seize Est—avec toutes les terres situées derrière le dit bayou, et mesurant, sur la rive droite du dit bayou, d'après l'arpentage, borné, au-dessus, par un petit morceau de terre de Thos. Roddy, Jr., un autre morceau de terre sur la rive droite du dit bayou, à une petite distance au-dessous de la ligne ci-dessus, plus ou moins; deux arpents et demi, plus ou moins, de l'arpentage, borné, au-dessus, par la terre de Severin Roberts et au-dessous, par celle d'Ed. P. Le Blanc, ayant en tout, environ onze cents arpents; également, un certain morceau de terre sur la rive gauche du dit bayou, ayant une façade de deux arpents sur la profondeur de l'arpentage, borné, au-dessus, par les terres d'Abraham Bourgeois et, au-dessous par les terres de J. L. Blanc; ensemble, un autre morceau de terre décrit désigné comme le lot douze, dans le township dix-huit, Sud, range dix-sept, Est, ayant une façade au sud, dans une autre morceau de terre, côté du dit bayou, ayant trente-trois pieds de face par la profondeur de l'arpentage, borné, au-dessus, par la terre de Emil Bélanger et, au-dessous, par la terre de Thos. Roddy, Jr. Les susdites terres seront vendues avec toutes les bâtisses et améliorations, sucrerie et machines, droits, voies et dépendances, dix-huit mulets, bêtes à cornes et instruments aratoires; il y a sur la propriété environ quatre-vingt-dix arpents de souches de cannes, et environ cent vingt arpents de plant de cannes.

3° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé sur la rive gauche du Bayou Petit Caillou, ayant une façade de quatre arpents et quart, plus ou moins, par la profondeur de l'arpentage ou de confirmation, borné, au-dessus, par le terrain de V. Barron, et, au-dessous, par l'habitation ci-dessus décrite; ensemble, les bâtisses et améliorations qui sont dessus; et un autre MORCEAU DE TERRE situé sur la rive droite du dit bayou, en face du morceau de terre qui vient d'être décrit, ayant une façade de deux arpents et demi, plus ou moins, par la profondeur d'arpentage ou de confirmation, borné, au-dessus, par les terres de Victor Burrou, et, au-dessous, par les terres de Margaret Johnson; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

4° La terre indivis d'un CERTAIN MORCEAU DE TERRE ayant cent soixante acres, situé sur l'Ile Caillou, sur la côte du Golfe, dans la paroisse Terrebonne.

Toutes les susdites terres, excepté celle décrite en dernier lieu, seront vendues conformément à des plans exposés actuellement à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Conditions.—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, et de la date de la vente, en billets des acquéreurs, payables à leur propre ordre et endossés par eux, à la Banque d'Amérique, à la Nouvelle-Orléans, en coupons tels que pourra l'exiger le notaire qui passera les actes de vente, portant huit pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés, avec la clause de non aliénation, et cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des montants des dits billets. Les sucreries et leurs accessoires devront être assurés et les polices devront être transférées aux porteurs des dits billets.

Les actes de vente par devant Chas. G. Andry, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Pour plus de renseignements sur les dites propriétés, s'adresser à MM. Johnson & Denis, avocats, au No 15 de la rue Carondelet.

15 janv—au 3 fév

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le ler mars son établissement a été transféré au No 81 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient.   16fév—1an

CLAIRVOYANCE.

LE Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, peut être consulté, à la Nouvelle-Orléans, comme clairvoyant, astrologue et spiritualiste.

Le professeur Lenormand est le neveu de la célèbre clairvoyante de ce nom, à Paris. Il prédit les événements de la catastrophe de Napoléon III, et, par la sympathie, il peut guérir toutes genres de maladies et de tracas personnels ou de famille, ainsi que les personnes dérangées par la boisson. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il prédit le passé, le présent et le futur et la destinée de chaque personne.—Office, 78, rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale.—Heures: de 9 A. M. à 7 P. M.   8 nov—6m

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de soixante jours et davantage; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.

4juil—1an   T. D. VAN HORN Caissier.

Compagnie d'Assurance

TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif..........$798,454 60

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	A. Eimer Bade,
N. A. Baumgarden,	E. F. Del Bondio
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
H. R. Gogreve,	Hy. Haller,
Louis Leonhard,	J. H. Keller,
Sigmund Statz,	Theo. Lilienthal,
G. H. Miller,	F. Rickert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt,	R. Seig,
Isaak Scherck,	Louis Schwartz,
J. M. Schwartz,	J. R. Wildermann,
X. Weissenbach.	J. Keiffer.

5 oct—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Le sloop "Carrie"—Le sloop "Carrie."—Vente pour opérer un partage.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau, No 46 du Passage de la Bourse.—SAMEDI, 24 janvier 1874, à 5 heures de l'après midi, il sera vendu, au Picayune Tier, au pied de la rue St. Philippe, en face du marché aux légumes—Le sloop "CARRIE," un voilier, tel qu'il est actuellement dans le fleuve Mississippi, au pied de la rue St. Philippe, du port de six tonneaux 38/100, d'après la Douane—avec mâts, ancre, voiles, gréements et apparaux; baril à eau, tente, ustensiles de cuisine, &c.

Conditions—comptant, sur les lieux.   22 jan

SANS LIMITE.

Attention Laitiers, Jardiniers et autres. Ecurie connue sous le nom de Pascal Lamarque.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 Passage de la Bourse.—SAMEDI, 31 de janvier 1874, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, sans limite ou réserve:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignée dans le Second District de cette ville, dans les îlets bornés par les rues Orléans, St. John, St-Pierre, Cortes, Telemachus, Toulouse et St. Louis, mesurant, plus ou moins, 59 pieds 11 pouces 8 lignes de face sur la rue Orléans, sur une profondeur de 642 pieds, plus ou moins, de l'autre côté, le tout d'après le plan de —— Straeder, en date du 18 janvier 1874. Les améliorations consistent en une maison ayant 3 chambres et galleries sur le côté, une bâtisse pouvant abriter quatre-vingt quinze têtes d'animaux; puits, poulailler, et une autre bâtisse de deux appartements; le tout connu sous le nom "d'Ecurie de Pascal Lamarque."

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date à parfait paiement, 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets, les bâtisses devant être assurées et la police transférée au vendeur et les taxes de 1873 payables en 1874 ainsi que la taxe du dessèchement, aux frais de l'acquéreur en sus du montant de l'adjudication.

Voir le plan qui se trouve exposé à la Bourse.

Acte de vente par devant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

P. S.—L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

18jan—20 28 29 30 31

Estate of Jacob John Evers.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE,—New Orleans, January 21th, 1874.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Jacob John Evers of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 24th day of February A. D. 1874, at 12 o'clock, M., at the Customhouse Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

January 22th—22feb24.

Estate of Mary A. Burr.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE,—New Orleans, January 22d, 1874.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Mary A. Burr, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon her own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 7th day of February, A. D. 1874, at 12 o'clock, M., at the Customhouse Building, New Orleans, before C. S. Kellog, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

22 Jan—Feb7

VENTES JUDICIAIRES.

Simon Newburger vs Wm H. Duncan.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 4,601—En vertu d'un writ de fieri-facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux (2) février 1874, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, N° 23, rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds d'une grocerie et d'un café ainsi qu'un lot de meubles et objets transportés de la maison située à l'angle des rues Monroe et Jackson (Cinquième District), suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

29janv—

JUSTINA STAIGER, épouse d'Henry Roth, vs. SON EPOUX.

COUR DE DISTRICT SUPERIEURE pour la Paroisse d'Orléans—No 7,852—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 10 janvier 1874, à moi adressé par l'Honorable Cour de District Supérieure pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-six de janvier 1874, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 23, rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

GROCERIES Le fonds d'une Grocerie, un lot de meubles et effets, transportés de la maison située à l'angle des rues d'Orléans et Johnson, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 janv—31

BARTHELEMY BEOUBAY vs. GEORGE REEVES.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 5,517—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, sept de février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un terrain situé au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Un, dans l'îlet numéro Quatre, borné par les rues des Bons-Enfants, d'Espagne, Washington et Morales et mesurant trente-trois (33) pieds, neuf (9) pouces sept (7) lignes de face à la rue des Bons-Enfants, sur cent cinq (105) pieds deux (2) pouces quatre (4) lignes de profondeur et face à la rue Washington, le tout, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Nicolas Joly, suivant acte au rapport de Edwin L. Lewis, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 mars 1854.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 janv—31

A. ROCHEREAU & CO. vs THOS. FAUCETT et al.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,940.—En vertu d'un writ de fi-fa. contre Thomas Faucett, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MERCREDI, quatre de février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Villeré et Robertson et la Promenade Carondelet, et désigné par le numéro dix de l'îlet numéro Soixante-six, d'après un plan dressé par Louis Surgi, ci-devant ingénieur civil, daté du 25 février 1849 et déposé au bureau du shérif de cette paroisse.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt-trois pieds onze pouces six lignes de face à la rue St-Pierre, sur soixante pieds onze pouces cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Terence Firmin Levasseur, suivant acte au rapport de A. J. Lewis, notaire public en cette ville, en date du 30 avril 1872.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

3ja—31

GIOVANNI DE MARTINI vs. HENRY BEZOU.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5,244.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatre février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, des Remparts, Ste. Anne et Bourgogne, et mesurant (de dit terrain) vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Dumaine, trente pieds de largeur derrière, cent quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts et sur la ligne de profondeur sur la ligne à l'opposite. Aussi une portion de terre contiguë sur la ligne latérale mentionnée en dernier lieu au terrain sus-décrit, commençant à la distance de cent-dix pieds de la rue Dumaine et ayant dix huit pieds sur une ligne parallèle à la dite rue, dix neuf pieds sur une ligne courant vers le fond et perpendiculaire à la rue Dumaine, de là trente pieds six pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, à l'angle de laquelle ligne le terrain décrit en premier lieu commence sa largeur de trente pieds, et de ce dernier point le dit terrain a vingt-sept pieds sur la ligne ainsi jusqu'à la ligne de fond. Le tout conformément au plan dressé par C. A. de Armas, ingénieur civil, daté du 5 mai 1858 et annexé à un acte de mérite passé au rapport de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les bâtisses et améliorations comprennent une spacieuse résidence en briques à deux étages, avec mansardes, couverte en ardoises, portant le No 144 de la rue Dumaine, une bâtisse en briques à deux étages, aussi couverte en ardoises, derrière, dépendances et appartenances, cour pavée, etc.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de William M. Richards, suivant acte au rapport du dit notaire Boudousquié, en date du 6 mai 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3jan—31

Barthelemy Beoubay vs. Joseph W Pearce.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,506—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, vingt-six (26) de janvier 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro Quatre, borné par les rues Champs-Elysées, Robertson, Villeré et Marigny, désignés par les numéros Seize et Dix-sept, suivant le plan général de la voirie de la ville, le 14 mai 1831 et déposé en l'étude de C. Pollock, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent chacun, quarante pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur cent vingt pieds de profondeur. Le No Dix-sept formant l'angle des rues Champs-Elysées et Villeré.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 déc—31

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1874.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes:

A. SOCOLA	JOS. DAVID,
F. JAUFFROID,	G. W. DUNBAR,
M. BERWIN,	J. J. REISS,
N. A. LLAMBIAS,	J. K. GOURDAIN,

R. M. DAVIS, Président.

NUMA LANDRY, Caissier

7janv.73—1an.tlD

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co

Marchandises de fantaisie, Bas, Articles à habillements, Rubans soie et velours, Cols brodés et en dentelles, etc.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. LEVY, encanteur—Bureaux, No 28 de la rue de Chartres. — Aujourd'hui, VENDREDI, 23 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

20 lots articles d'habillements,

15 lots bas et marchandises de fantaisie,

Et un bel assortiment général de rubans soie et velours, cols brodés et en dentelles

Conditions—à la vente.   23jan

PAR E. ROGER & CO.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, 100 caisses Souliers fins de Newark.

PAR E. ROGER & CO.—H. Samory, encanteur.—SAMEDI, le 24 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée).

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins comprenant un bel assortiment de marchandises convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.

100 caisses Souliers fins de Newark, pour hommes et garçons et convenables pour le détail de la ville.

Conditions, à la vente.   23 janv

PAR M. W. NEWMAN.

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR M. W. NEWMAN, successeur de Jos. Rosenthal—M. Lewis, encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 23 janvier 1874, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 35 de la rue de Chartres—

800 caisses bottes, souliers et brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions à la vente.   23 janv.

PAR EUGENE TOURNE

Vermouth, Ail, Oignons, &c.—Ex-brick Noé, arrivé de Marseille.

PAR EUGENE TOURNE—SAMEDI, 24 janvier 1874, à 11½ heures A. M., sur la Levée, au pied de la rue.........., il sera vendu—

335 paniers oignons; 91 do ail,

105 caisses Vermouth, N. P.

30 jarres,

200 caisses eau de fleurs d'oranger.

Conditions à la vente.   22 janv.

PAR D. VALETON

Fonds de Restaurant et Poste d'Huîtres.

PAR D. VALETON, Encanteur—VENDREDI, 23 janvier, à 11 heures du matin, il sera vendu, au No 317 rue Vieille-Levée, entre Hôpital et Quartier—

Un fonds de restaurant et poste d'huîtres tel qu'il se comporte, comptoirs, installations, marchandises, etc., en bloc.

Conditions—Comptant.   22jan

RETOUR DU DR. CURTIS

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE DR. E. DE F. CURTIS, M. D. F. R. C. S., Auteur de "Manhood", "Medica Essays on Marriage", etc., etc.,

A L'HONNEUR D'ANNONCER aux citoyens de la ville, des environs, et particulièrement ceux qu'il a déjà traités, qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et y passe à la saison. On peut le consulter, comme par le passé, à son ancien

Cabinet, No 9 de la Rue des Remparts, Entre les rues Canal et Douane,

Tous les jours—de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi, et de 6 à 8 heures du soir;

Les dimanches, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, seulement.

Le Dr. Curtis a consacré vingt ans à l'étude des Maladies Nerveuses provenant de l'abus des forces physiques, et en a fait une spécialité.

Il s'adresse surtout à ceux qui se sont fiés à d'ignorants charlatans qui ne leur ont fait aucun bien et leur ont même nui. La médecine, comme toutes les autres sciences, est progressive et chaque année amène un perfectionnement. Grâce à une combinaison de puissants remèdes, le Dr. Curtis non-seulement soulage ses patients sur le champ, mais encore les guérit radicalement.

Voici ce que dit de lui le "Medical Times": "Le traitement du Dr. Curtis—fruit de vingt ans de pratique—diffère de tous les autres et se recommande aux malades pour lesquels il est, seul, une source de soulagement. Des cas déclarés incurables, ont cédé aux médicaments du praticien."

"MANHOOD" (virilité) — OUVRAGE DU DR. CURTIS,

20ME EDITION,

Revue et corrigée par l'auteur, E. de F. Curtis, M. D. F. R. C. S., etc., etc.

Essai sur la cause et la guérison de la faiblesse prématurée, et où il est expliqué comment on perd la santé, comment on la recouvre. Cet ouvrage indique clairement les obstacles au mariage, le traitement de la faiblesse nerveuse et physique. C'est le résultat de vingt ans de pratique.

CURTIS ON MANHOOD—(Traité de Curtis sur la virilité)—Il n'y a pas de membre de la société auquel cet ouvrage ne puisse être utile.

CURTIS ON MANHOOD—Les jeunes gens devraient lire ce traité pour s'instruire et les malades pour se guérir. Il ne saurait nuire à personne.—"London Medical Gazette."

Prix, 50 cents, par la Poste.

S'adresser à l'auteur,

LE DR. CURTIS,

No 9 de la Rue des Remparts, NOUVELLE-ORLEANS.

Le DR. CURTIS insiste auprès des malades avec lesquels il a déjà été en correspondance, sur la nécessité d'une entrevue qui le mette à même de mieux juger du cas.

Les consultations sont confidentielles.

20 nov—3m

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMERICAINES ET ETRANGERES,

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,

Succursale, au No 565 de la rue des Magasins;

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers, MACHINES et outils de ferblantiers ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé.

FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc, brillant et vernis à laque

FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.

FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

12 nov—1 an—vdo

SALSEPAREILLE

D'AYER.

Elle est, partout, comme un des remèdes les plus efficaces qui aient jamais été découverts pour nettoyer le corps et purifier le sang. Elle a en sa faveur la sanction du temps, et sa réputation n'a faite que s'étendre, car elle repose sur ses vertus et des guérisons remarquables. Elle agit si doucement qu'on peut la donner sans crainte, aux enfants et, cependant, elle chasse du même corps les impuretés—telles que les affections scrofuleuses et syphilitiques — qui s'y trouvaient depuis des années.

On lui doit des cures merveilleuses de scrofules, d'éruptions et de maladies de la peau, de tumeurs, de boutons, de pustules, d'érysipèles, d'ulcérations intérieures de l'utérus, de l'estomac, et du foie. Elle combat aussi victorieusement d'autres maladies qu'elle semblerait ne pas pouvoir atteindre—telles que l'hydropisie, la dyspepsie, les crises, la névralgie, les affections du cœur, les faiblesses auxquelles lesquelles les femmes sont sujettes la débilité et la leucorrhée—quand elles ont les indices de poisons scrofuleux.

La SALSEPAREILLE D'AYER nous conserve la santé et les forces au printemps. En renouvelant l'appétit et vivifiant les organes de la digestion, elle dissipe la langueur et l'abattement que produit la saison. Alors même qu'on n'est pas malade, on se sent mieux, on vit plus longtemps quand on a le sang pur.

PRÉPARÉE PAR

LE DR. J. C. AYER & CO.,

A LOWELL, MASS.

Et en vente chez tous les Pharmaciens.

11oct—1fO

Compagnie d'Assurance Hope,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

INCORPORÉE EN AVRIL 1857.

Bureau, No 31, rue du Camp.

Capital payé	$250,000 00
MONTANT des DIVIDENDES PAYÉS	380,921 00
Actif	276,063 43

LA Compagnie assure contre les risques de Feu, de Mer et de Rivières, aux plus bas taux, et accorde aux assurés le privilège de choisir entre une remise au comptant sur leurs primes, ou une participation dans les profits.

L'assuré, quelque petite que soit sa prime, peut donc avoir un intérêt dans les profits sans être actionnaire.

Les pertes sont réglées promptement et équitablement.

H. PEYCHAUD, Président,
JNO. I. ADAMS, Vice-Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.   5août—D—PT